



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 20 décembre 2013

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-4	PERSONNEL MUNICIPAL - ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX - ECHELON SPECIAL - TAUX D'AVANCEMENT
00-5	PERSONNEL MUNICIPAL - REFORME DE LA CATEGORIE B - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Dans le débat d'orientation budgétaire, vous nous avez indiqué que vous prendriez soin d'appliquer toutes les possibilités réglementaires aux personnels de catégorie C dont les salaires sont calés sur le SMIC et qui sont donc les plus bas de la Fonction publique territoriale.

Les difficultés à vivre, à se loger, deviennent insupportables pour ces salariés qui sont les plus nombreux dans les effectifs.

Vous comprendrez notre surprise de voir que les premières mesures salariales concernent les administrateurs territoriaux et la catégorie B.

Nous comprenons que les fonctionnaires de catégorie B ont souffert de cinq années de sarkozisme où leur salaire était bloqué et qui continuent de souffrir de la même façon avec le gouvernement actuel, mais nous ne pensons pas que le coup de pouce pour les administrateurs territoriaux soit le bon signal pour l'ensemble du personnel surtout qu'il n'y a rien d'obligatoire et cela se fait par dérogation.